



**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 février 2023**

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit février à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

**N°11d**

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, M. Michel BOUYOU, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 19 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés :** Mme Sylvie CHRISTOPHE jusqu'à 20h10 par Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Mme Stéphanie PERRIER à partir de 19h45 par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTON par M. Michel BOUYOU, M. Jérémy NOVAIS par M. Gérard FAUGERES, M. Stéphane BERTHOMIER par M. Bernard COMBES, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT à partir de 20h00 par Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine DEFFONTAINE à partir de 19h45 par Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Henry TURLIER à partir de 19h45 par M. Pierre DESJACQUES, Mme Micheline GENEIX à partir de 19h45 par M. Dorian LASCAUX

**Etaient absents :** M. Grégory HUGUE, Mme Anne BOUYER

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Demande de subvention au Département pour la réfection et la mise en conformité de l'ensemble électrique du parking du Pas Roulant – Modification du plan de financement**

Monsieur le Maire expose :

**- Présentation du site**

Implantée avenue Henri de Bournazel à Tulle, cette importante aire de stationnement en partie gratuite est utilisée quotidiennement par divers publics : usagers locaux, administratifs et riverains de l'OPHLM résidant à proximité du parking.

Une partie du bâtiment abritait autrefois l'ancienne caserne des pompiers de la ville.

### - La situation actuelle

Aujourd'hui, le bâtiment comprend cinq niveaux pour environ 265 places et comporte un nombre multiple d'entrées (piétonnes et automobiles). En 2018, l'incendie d'un véhicule à l'étage le plus bas a provoqué de multiples dégradations

### - Détail du projet

- Réalisation des études pour répondre aux obligations réglementaires sur un ensemble électrique, sécurité et structurel.
- Analyse et chiffrage pour affinage de l'estimation.
- Programmation de différentes interventions et organisation du chantier.
- Réalisation des travaux avec phasage afin de toujours maintenir en activité une partie de l'espace de stationnement.
- Mise en conformité électrique et incendie de l'ensemble du bâtiment

### - Montants

L'estimation des travaux est portée à 500 000 € HT pour une durée de deux ans à compter du lancement soit à partir de Juin 2023

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le dossier ci-annexé,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**1 - Approuve** le projet relatif à la réfection et la mise en conformité de l'ensemble électrique du parking du Pas Roulant dont le montant total s'élève à 500 000 € HT.

**2 - Décide** la réalisation de ce projet.


**3 - Approuve** le plan de financement modifié.

**4 - Sollicite**, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention du Département aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération.

**5 - Les écritures comptables** en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

6 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Maire,  
Bernard COMBES



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 02 MARS 2023  
Date et ref de l'accusé de réception : 02 MARS 2023  
JMD - 28022023



**Réfection et mise en conformité d'un  
ensemble électrique  
au Parking du pas Roulant**

**Dossier de demande de subvention**

Transmis au contrôle de Légalité le : **02 MARS 2023**

Date et Réf. de l'accusé de réception : **02 MARS 2023**

*DMD - 28022023*





Tulle, le 02 février 2023

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES  
Pôle Bâtiments

## Note explicative projet

Réf : PB/24/11/2021

**OBJET :** Réfection et mise en conformité d'un ensemble électrique (éclairage et incendie) pour le bâtiment intitulé « Parking du Pas Roulant » Avenue Henri de Bournazel - 19000 TULLE

### **I - Présentation du site**

Implanté avenue Henri de Bournazel à Tulle, cette importante air de stationnement en partie gratuite est utilisée quotidiennement par divers publics : usagers locaux, administratifs et riverains de l'OPHLM résidents à proximité du parking.

Une partie du bâtiment abritait pendant des années l'ancienne caserne des pompiers de la ville.

### **II - La situation actuelle**

Aujourd'hui, le bâtiment comprend cinq niveaux pour environ 265 places et comporte un nombre multiple d'entrées (piétonnes et automobiles). En 2018, l'incendie d'un véhicule à l'étage le plus bas a provoqué de multiples dégradations

Situation actuelle : Le parking du « Pas Roulant » est implanté Avenue Henri de Bournazel 19000 Tulle à proximité de bâtiments gérés par Corrèze Habitat



### **III – Détail du projet**

- Réalisation des études pour répondre aux obligations réglementaires sur un ensemble électrique, sécurité et structurel.
- Analyse et chiffrage pour affinage de l'estimation.
- Programmation de différentes interventions et organisation du chantier.
- Réalisation des travaux avec phasage afin de toujours maintenir en activité une partie de l'espace de stationnement.
- Mise en conformité électrique et incendie de l'ensemble du bâtiment

### **IV – Montants**

L'estimation des travaux est portée à 500 000 €HT pour une durée de 2 ans à compter du lancement soit à partir de Juin 2023

Hervé CHEZE



A Tulle, le 01 Mars 2023

## Plan de financement

### Réfection et mise en conformité d'un ensemble électrique au Parking du Pas Roulant

Partenaires	Financement	%
DSIL 2023	150 000.00 €	30.00%
Département	100 000.00 €	20.00%
Part Ville	250 000.00 €	50.00%
Total HT	500 000.00 €	100.00%

Le Maire,  
Bernard COMBES.





A Tulle, le 01 MARS 2023

## ATTESTATION DE PROPRIETE

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle, atteste que le Parking du Pas Roulant, concerné par les travaux de réfection et de mise en conformité de l'ensemble électrique pour lesquels la Ville sollicite une subvention du Département, est propriété de la Ville de Tulle.

Le Maire,  
Bernard COMBES.







A Tulle, le 01 MARS 2023

## ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle certifie que les travaux de réfection et de mise en conformité de l'ensemble électrique du Parking du Pas Roulant pour lesquels je sollicite le soutien financier du Département, n'ont reçu aucun commencement d'exécution et m'engage à ce qu'il ne soit pas procédé à des travaux avant que le dossier de demande de subvention afférent ne soit déclaré ou réputé complet.

Le Maire,  
Bernard COMBES.





A Tulle, le 01 MARS 2023

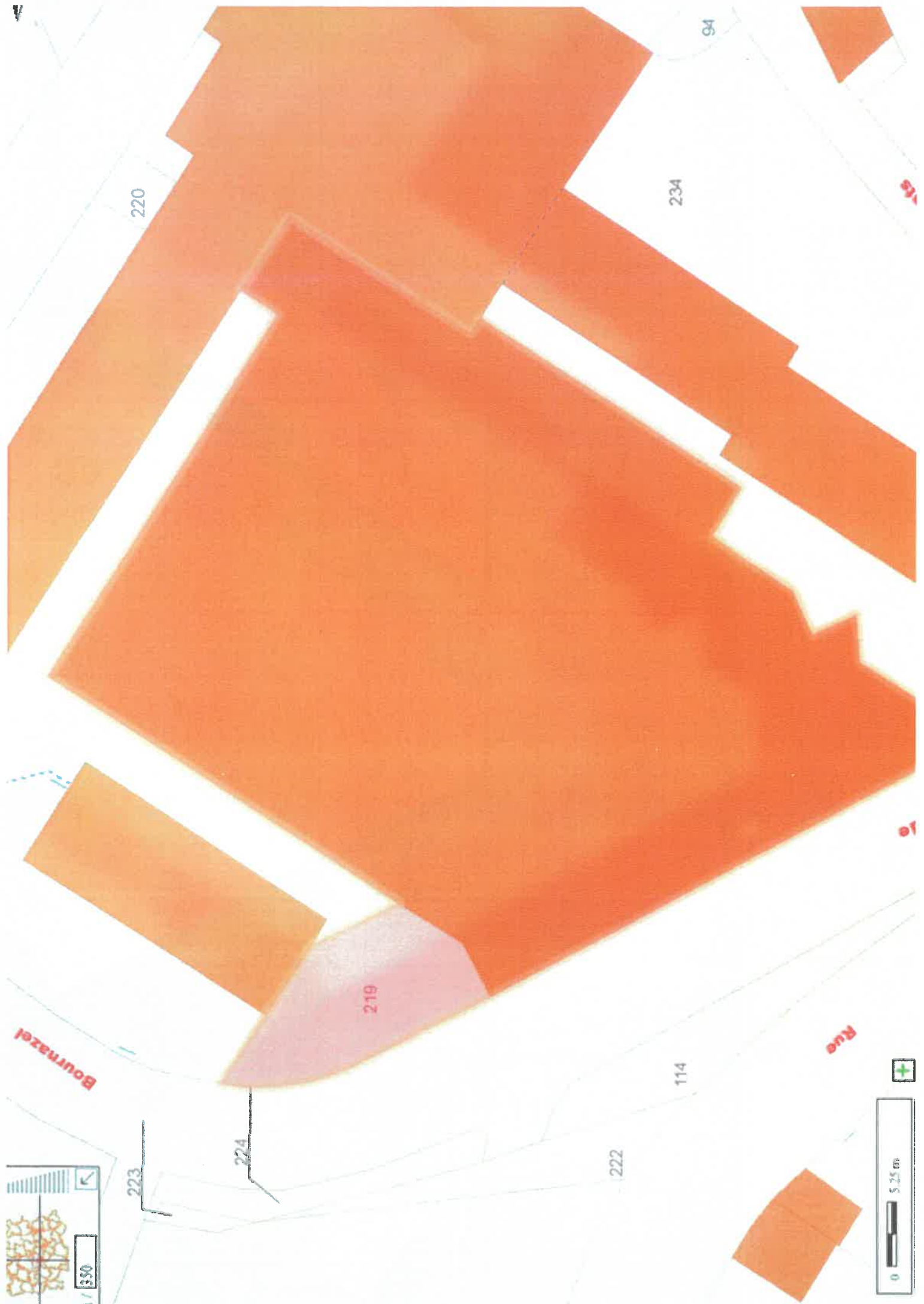
## Demande de subvention

### Echéancier

Opération	Montant TTC	Montant HT	Subvention	Taux	Date de réalisation
Réfection et mise en conformité d'un ensemble électrique au Parking du Pas Roulant	600 000.00 €	500 000.00 €	100 000.00 €	20.00%	2023-2024

Le Maire,  
Bernard COMBES.





220

234

219

224

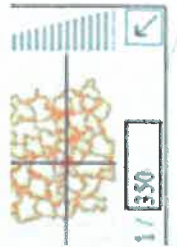
223

114

222

Bourmazel

Rue



CENTRE TECHNOLOGIQUE  
MONTPELLIER



# PARKING DU PAS ROULANT

## NIVEAU 2

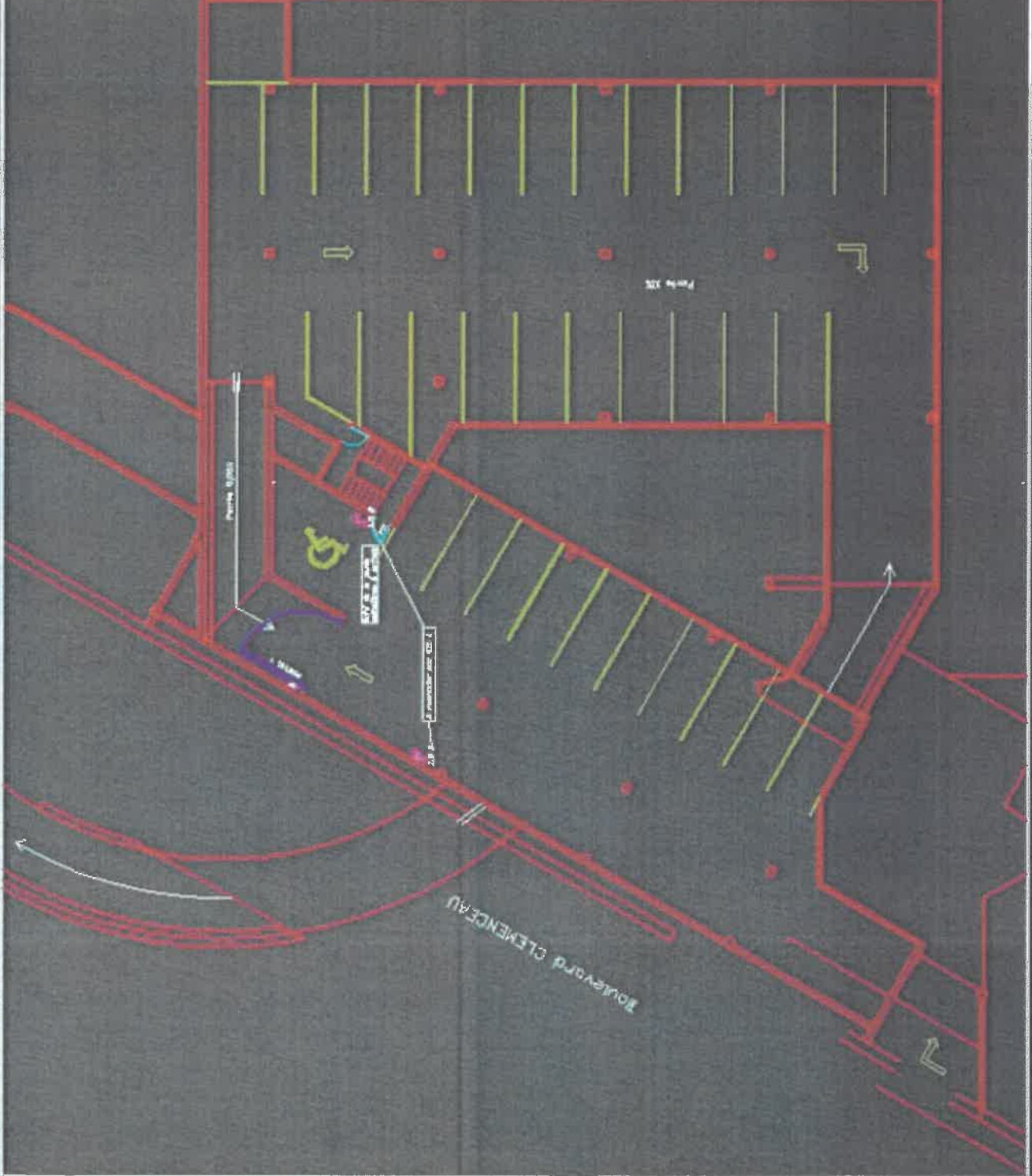
PROJET

PROJET

Echelle 1/500

### LEGENDE :

- 1.2 Localisation de l'arrêt
- 1.3 Type de traitement Lumière
- 1.4 Parc de stationnement
- 1.5 Parc à 300 mètres
- 1.6 Parc à 500 mètres
- 1.7 Parc à 1000 mètres
- 1.8 Parc à 2000 mètres
- 1.9 Parc à 3000 mètres
- 1.10 Parc à 4000 mètres
- 1.11 Parc à 5000 mètres
- 1.12 Parc à 6000 mètres
- 1.13 Parc à 7000 mètres
- 1.14 Parc à 8000 mètres
- 1.15 Parc à 9000 mètres
- 1.16 Parc à 10000 mètres





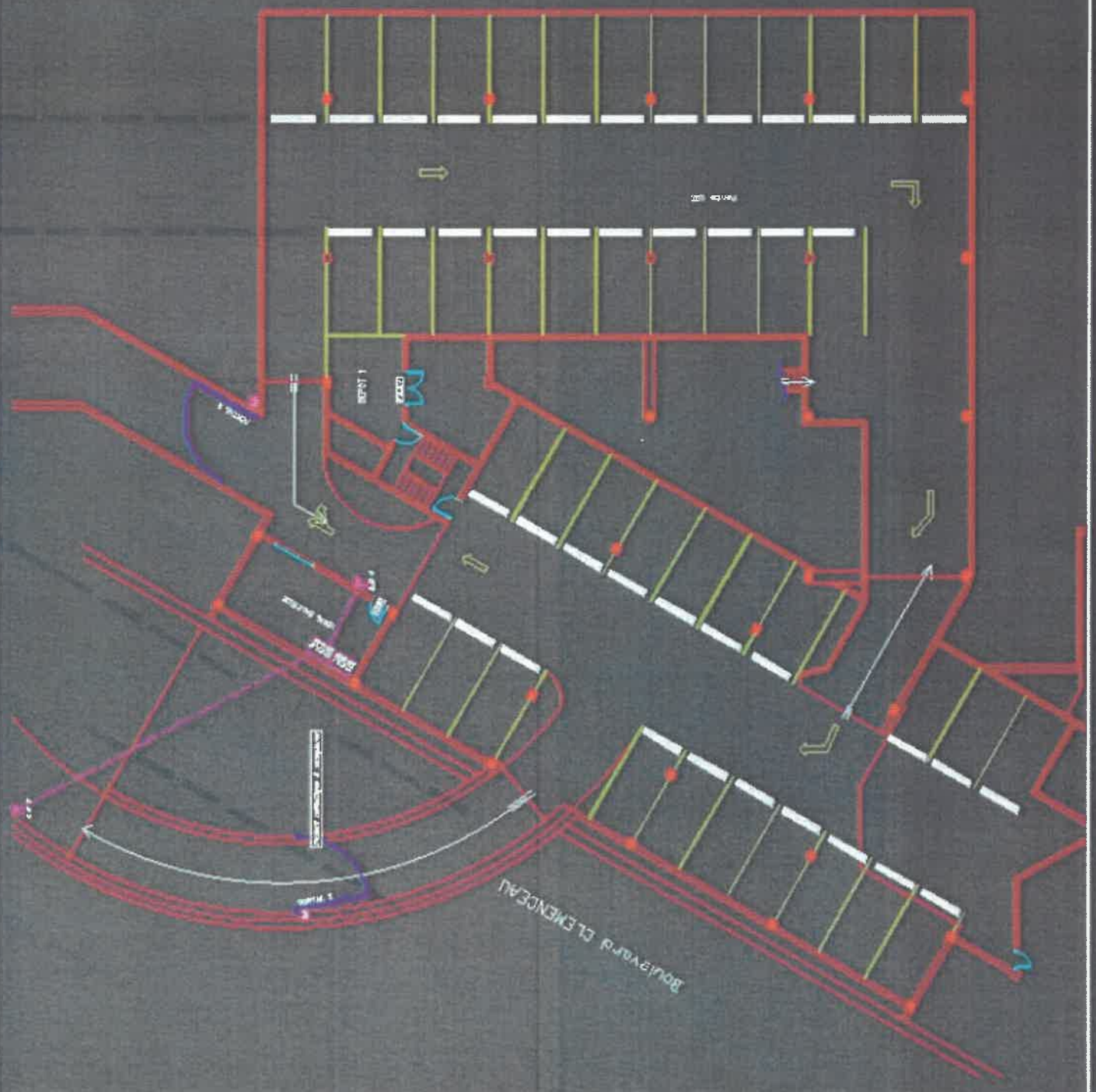


# PARKING DU PAS ROULANT NIVEAU 1

PROJET

Echelle 1/1000

- LEGENDE :
- Limites de Site
  - Limites de Travaux/Interventions
  - Parois Structurelles
  - Poutres aux Ordes Verticaux
  - Poutres aux Ordes Horizontaux
  - Travaux de Réhabilitation
  - Réseaux et Services
  - Circulation







PARKING DU PAS ROULANT

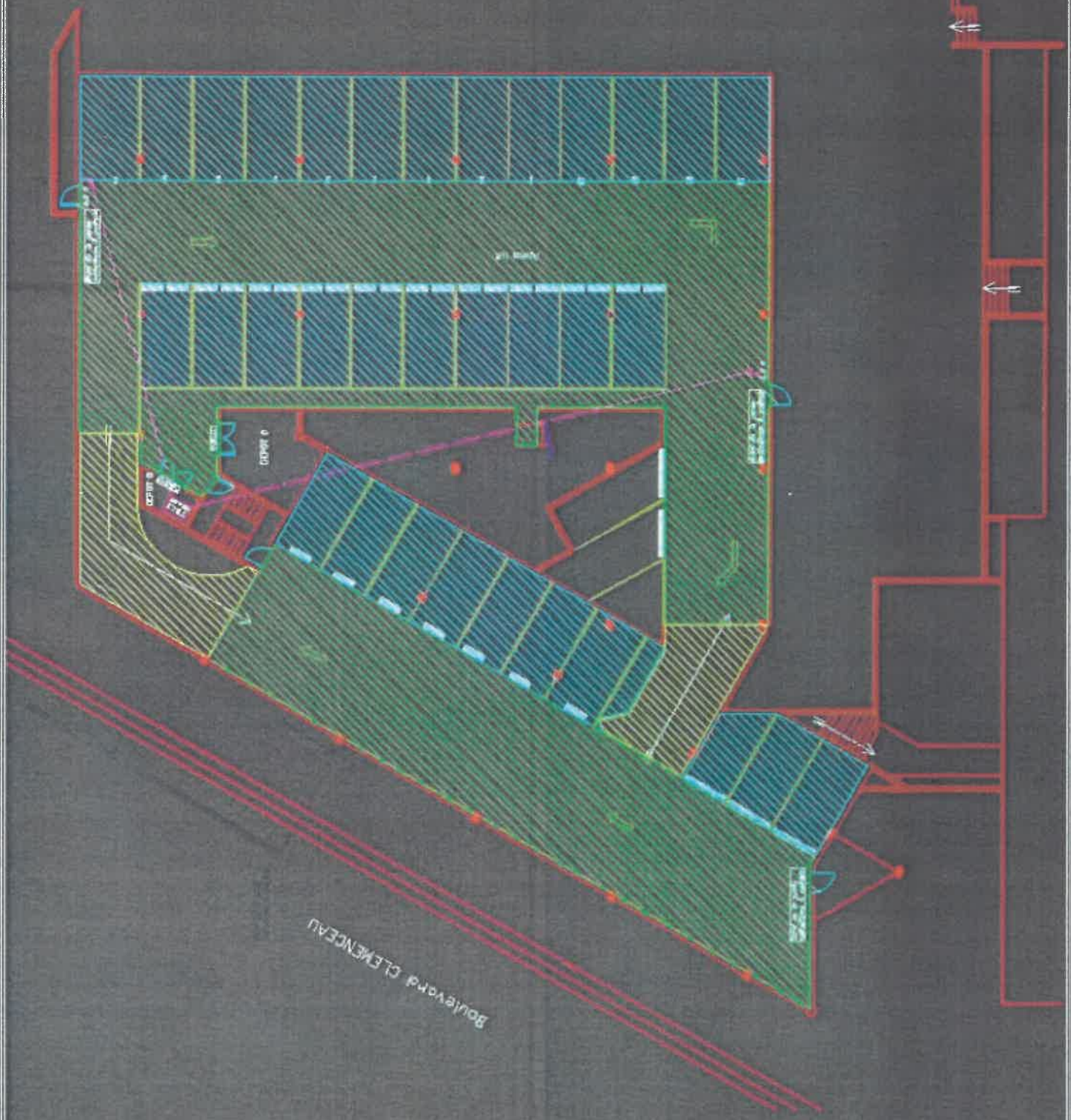
NIVEAU 0

PROJET

Echelle 1/2000

LEGENDE :

- 1.00 Lignes de Park
- 1.01 Lignes de Stationnement Légères
- 1.02 Place accessible
- 1.03 Aire de stationnement
- 1.04 Aire de stationnement
- 1.05 Aire de stationnement
- 1.06 Aire de stationnement
- 1.07 Aire de stationnement
- 1.08 Aire de stationnement
- 1.09 Aire de stationnement
- 1.10 Aire de stationnement
- 1.11 Aire de stationnement
- 1.12 Aire de stationnement
- 1.13 Aire de stationnement
- 1.14 Aire de stationnement
- 1.15 Aire de stationnement
- 1.16 Aire de stationnement
- 1.17 Aire de stationnement
- 1.18 Aire de stationnement
- 1.19 Aire de stationnement
- 1.20 Aire de stationnement
- 1.21 Aire de stationnement
- 1.22 Aire de stationnement
- 1.23 Aire de stationnement
- 1.24 Aire de stationnement
- 1.25 Aire de stationnement
- 1.26 Aire de stationnement
- 1.27 Aire de stationnement
- 1.28 Aire de stationnement
- 1.29 Aire de stationnement
- 1.30 Aire de stationnement
- 1.31 Aire de stationnement
- 1.32 Aire de stationnement
- 1.33 Aire de stationnement
- 1.34 Aire de stationnement
- 1.35 Aire de stationnement
- 1.36 Aire de stationnement
- 1.37 Aire de stationnement
- 1.38 Aire de stationnement
- 1.39 Aire de stationnement
- 1.40 Aire de stationnement
- 1.41 Aire de stationnement
- 1.42 Aire de stationnement
- 1.43 Aire de stationnement
- 1.44 Aire de stationnement
- 1.45 Aire de stationnement
- 1.46 Aire de stationnement
- 1.47 Aire de stationnement
- 1.48 Aire de stationnement
- 1.49 Aire de stationnement
- 1.50 Aire de stationnement
- 1.51 Aire de stationnement
- 1.52 Aire de stationnement
- 1.53 Aire de stationnement
- 1.54 Aire de stationnement
- 1.55 Aire de stationnement
- 1.56 Aire de stationnement
- 1.57 Aire de stationnement
- 1.58 Aire de stationnement
- 1.59 Aire de stationnement
- 1.60 Aire de stationnement
- 1.61 Aire de stationnement
- 1.62 Aire de stationnement
- 1.63 Aire de stationnement
- 1.64 Aire de stationnement
- 1.65 Aire de stationnement
- 1.66 Aire de stationnement
- 1.67 Aire de stationnement
- 1.68 Aire de stationnement
- 1.69 Aire de stationnement
- 1.70 Aire de stationnement
- 1.71 Aire de stationnement
- 1.72 Aire de stationnement
- 1.73 Aire de stationnement
- 1.74 Aire de stationnement
- 1.75 Aire de stationnement
- 1.76 Aire de stationnement
- 1.77 Aire de stationnement
- 1.78 Aire de stationnement
- 1.79 Aire de stationnement
- 1.80 Aire de stationnement
- 1.81 Aire de stationnement
- 1.82 Aire de stationnement
- 1.83 Aire de stationnement
- 1.84 Aire de stationnement
- 1.85 Aire de stationnement
- 1.86 Aire de stationnement
- 1.87 Aire de stationnement
- 1.88 Aire de stationnement
- 1.89 Aire de stationnement
- 1.90 Aire de stationnement
- 1.91 Aire de stationnement
- 1.92 Aire de stationnement
- 1.93 Aire de stationnement
- 1.94 Aire de stationnement
- 1.95 Aire de stationnement
- 1.96 Aire de stationnement
- 1.97 Aire de stationnement
- 1.98 Aire de stationnement
- 1.99 Aire de stationnement
- 2.00 Aire de stationnement











PARKING DU PAS ROULANT

NIVEAU -2

PROJET

Echelle

- LEGENDE :
- 2.8 L'aire de badge
  - 2.9 Zone de circulation
  - 3.0 Zone de circulation
  - 3.1 Zone de circulation
  - 3.2 Zone de circulation
  - 3.3 Zone de circulation
  - 3.4 Zone de circulation
  - 3.5 Zone de circulation
  - 3.6 Zone de circulation
  - 3.7 Zone de circulation
  - 3.8 Zone de circulation
  - 3.9 Zone de circulation
  - 3.10 Zone de circulation
  - 3.11 Zone de circulation
  - 3.12 Zone de circulation
  - 3.13 Zone de circulation
  - 3.14 Zone de circulation
  - 3.15 Zone de circulation
  - 3.16 Zone de circulation
  - 3.17 Zone de circulation
  - 3.18 Zone de circulation
  - 3.19 Zone de circulation
  - 3.20 Zone de circulation
  - 3.21 Zone de circulation
  - 3.22 Zone de circulation
  - 3.23 Zone de circulation
  - 3.24 Zone de circulation
  - 3.25 Zone de circulation
  - 3.26 Zone de circulation
  - 3.27 Zone de circulation
  - 3.28 Zone de circulation
  - 3.29 Zone de circulation
  - 3.30 Zone de circulation
  - 3.31 Zone de circulation
  - 3.32 Zone de circulation
  - 3.33 Zone de circulation
  - 3.34 Zone de circulation
  - 3.35 Zone de circulation
  - 3.36 Zone de circulation
  - 3.37 Zone de circulation
  - 3.38 Zone de circulation
  - 3.39 Zone de circulation
  - 3.40 Zone de circulation
  - 3.41 Zone de circulation
  - 3.42 Zone de circulation
  - 3.43 Zone de circulation
  - 3.44 Zone de circulation
  - 3.45 Zone de circulation
  - 3.46 Zone de circulation
  - 3.47 Zone de circulation
  - 3.48 Zone de circulation
  - 3.49 Zone de circulation
  - 3.50 Zone de circulation
  - 3.51 Zone de circulation
  - 3.52 Zone de circulation
  - 3.53 Zone de circulation
  - 3.54 Zone de circulation
  - 3.55 Zone de circulation
  - 3.56 Zone de circulation
  - 3.57 Zone de circulation
  - 3.58 Zone de circulation
  - 3.59 Zone de circulation
  - 3.60 Zone de circulation
  - 3.61 Zone de circulation
  - 3.62 Zone de circulation
  - 3.63 Zone de circulation
  - 3.64 Zone de circulation
  - 3.65 Zone de circulation
  - 3.66 Zone de circulation
  - 3.67 Zone de circulation
  - 3.68 Zone de circulation
  - 3.69 Zone de circulation
  - 3.70 Zone de circulation
  - 3.71 Zone de circulation
  - 3.72 Zone de circulation
  - 3.73 Zone de circulation
  - 3.74 Zone de circulation
  - 3.75 Zone de circulation
  - 3.76 Zone de circulation
  - 3.77 Zone de circulation
  - 3.78 Zone de circulation
  - 3.79 Zone de circulation
  - 3.80 Zone de circulation
  - 3.81 Zone de circulation
  - 3.82 Zone de circulation
  - 3.83 Zone de circulation
  - 3.84 Zone de circulation
  - 3.85 Zone de circulation
  - 3.86 Zone de circulation
  - 3.87 Zone de circulation
  - 3.88 Zone de circulation
  - 3.89 Zone de circulation
  - 3.90 Zone de circulation
  - 3.91 Zone de circulation
  - 3.92 Zone de circulation
  - 3.93 Zone de circulation
  - 3.94 Zone de circulation
  - 3.95 Zone de circulation
  - 3.96 Zone de circulation
  - 3.97 Zone de circulation
  - 3.98 Zone de circulation
  - 3.99 Zone de circulation
  - 4.00 Zone de circulation



STANDARD GLENCEAU